

CFA du Lycée des Métiers J.F. OBERLIN
4, rue de l'Académie CS 50001
67081 STRASBOURG Cedex
☎ 03 88 21 22 30 - Fax. 03 88 24 25 09
Ce.0670127Z@ac-strasbourg.fr

PLAN DE SOUTIEN À L'ACTIVITÉ ET À L'EMPLOI

Avec la Région Alsace,
agir c'est gagnant !



Lettre aux entreprises

Le versement par les entreprises de subvention dans le cadre de la *taxe d'apprentissage*, représente pour le CFA Jean Frédéric Oberlin une source indispensable de financement pour les différentes sections professionnelles.

Le CFA Oberlin a obtenu le label « Lycée des Métiers » depuis plus de 4 ans, ce label venant honorer l'engagement de l'établissement tant aux côtés des jeunes qu'aux côtés des nos différentes entreprises partenaires.

En répondant à cette démarche, vous apporterez un soutien précieux à un CFA Public qui, par son choix d'ouverture vers les entreprises régionales et nationales, a su élaborer *un projet pérenne* au sein du système français d'enseignement professionnel.

Ce projet à caractère pluridisciplinaire est inspiré par une volonté de complémentarité forte entre le développement des formations à orientation professionnelle et l'accompagnement de jeunes apprentis appelés à devenir vos futurs collaborateurs.

Il accorde une place majeure aux *exigences de qualité et d'ouverture sur les réalités de l'entreprise*.

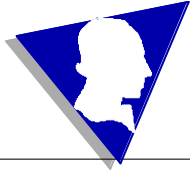
En choisissant de verser tout ou partie de votre taxe d'apprentissage au CFA Oberlin, vous faites le choix de *soutenir les jeunes de notre région*. Aujourd'hui plus que jamais *mobilisons nous* pour que nos jeunes réussissent !

Je vous remercie chaleureusement de nous avoir apporté votre aide par le versement de la taxe d'apprentissage dans les années passées, et sollicite à nouveau votre soutien financier. Bienvenue aux nouveaux partenaires qui nous rejoindront en 2014.

La Provisseure

D. GLATH

Merci pour les apprentis !



CFA du Lycée des Métiers J.F. OBERLIN
4, rue de l'Académie CS 50001
67081 STRASBOURG Cedex
☎ 03 88 21 22 30 - Fax. 03 88 24 25 09
Ce.0670127Z@ac-strasbourg.fr

PLAN DE SOUTIEN À L'ACTIVITÉ ET À L'EMPLOI

Avec la Région Alsace,
agir c'est gagnant !



TAXE D'APPRENTISSAGE – NOTICE PRATIQUE

Le CFA du Lycée des Métiers Oberlin est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage au niveau de l'établissement.

Si vous souhaitez nous verser tout ou partie de cette taxe, vous devez impérativement le faire par l'intermédiaire d'un organisme collecteur. Vous devez également lui préciser que le CFA Oberlin en est le bénéficiaire.

Verser votre taxe d'apprentissage globalement à l'établissement « Centre de Formation des Apprentis Jean Frédéric Oberlin », c'est faire le choix de l'engagement aux côtés de nos jeunes.

Pour toute information réglementaire :

- **Réglementation en vigueur, Préfecture :** www.travail.gouv.fr, site thématique « formation professionnelle » rubrique « La collecte de la taxe d'apprentissage »

- Organismes collecteurs (OCTA) :

• Associations ou syndicats professionnels
par exemple AGEFA PME : www.agefa.org

• Chambres de Commerce et d'Industrie (consulter leurs sites propres)
par exemple : Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg : www.alsace.cci.fr

Votre contact : 06.52.86.00.92 – christine.corvasce@ac-strasbourg

Avec nos remerciements.